

RCS : AGEN Code greffe : 4701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AGEN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 00841 Numéro SIREN : 892 000 449 Nom ou dénomination : @COM.POITOU

Ce dépôt a été enregistré le 19/04/2022 sous le numéro de dépôt 1902

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS RELATIF A L'APPORT DE TITRES
DE LA SOCIETE P.C. CONSULTING**

AU PROFIT DE LA SOCIETE @COM.POITOU

@COM.Poitou

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 10 000 euros

Siège social :

1, rue du Chevron d'Or

47 300 PUJOLS

R.C.S. AGEN – SIREN 892 000 449

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS RELATIF A L'APPORT DE TITRES DE LA SOCIETE P.C. CONSULTING AU PROFIT DE LA SOCIETE @COM.POITOU

Aux associés de la SAS @COM.Poitou,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision des associés, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L. 225-147 du Code de Commerce.

La valeur des titres de participations a été arrêtée dans le projet de traité d'apport signé le 28 mars 2022 par les représentants des sociétés concernées.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée et d'apprécier les avantages particuliers stipulés. A cet effet, nous avons effectué les diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire des apports et, d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés. Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Présentation de l'opération et description des apports

Contexte de l'opération

Les sociétés « Financière Palm » et « VL Finance », en leur qualité d'associés de la SAS « P.C Consulting », envisagent de procéder à un apport en nature de 920 parts sociales de la société (à concurrence de 460 parts chacune, sur un total de 1 000 parts sociales), d'une valeur de 500 €, au bénéfice de la SAS « @COM.Poitou.

Cet apport en nature est évalué à 460 000 €.

Présentation des sociétés et parties en présence

La société « P.C. Consulting » est une Société par Actions Simplifiée au capital de 80 000 €, dont le siège social est situé au 42, Avenue Jacques Cœur à Poitiers (86 000), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Poitiers sous le numéro 491 477 857 et représentée dans le traité d'apport par ses deux associées, les sociétés « Financière Palm » et « VL Finance ».

La société « @COM.Poitou » est une Société par Actions Simplifiée au capital de 10 000 €, dont le siège social est situé au 1, Rue de Chevron d'Or à Pujols (47 300), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Agen sous le numéro 892 000 449 et représentée dans le traité d'apport par son Président, M. PECHMAGRE-CAMINADE.

Description de l'opération

Les sociétés « Financière Palm » et « VL Finance », en leur qualité d'associées de la SAS « P.C. Consulting », envisagent de procéder à un apport en nature, net de tout passif, portant sur 920 parts sociales leur appartenant en pleine propriété et d'une valeur nominale de 80 € chacune de la SAS « P.C. Consulting », au capital de 80 000 €, dont le siège social est situé au 42, avenue Jacques Cœur à Poitiers et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Poitiers sous le numéro 491 477 857.

En rémunération de cet apport, la société bénéficiaire, la SAS « @COM.Poitou », attribuerait à la SAS « Financière Palm » 230 000 parts sociales d'une valeur nominale de 1 € chacune et à la société « VL Finance » 230 000 parts sociales d'une valeur nominale de 1 € chacune.

Présentation des apports

Les biens apportés sont constitués de 920 parts sociales de la SAS « P.C. Consulting », en pleine propriété et représentant 92% de son capital social.

Ces parts sociales ont été valorisées à hauteur de 500 € par part, soit un total de 460 000 € pour l'ensemble des titres de la société apportée.

La valeur retenue est basée sur la valeur de la société selon la méthode suivante :

- le Chiffre d'Affaires annuel de la société au 30 juin 2021 (435 893 €), *pro rata temporis* sur une année complète, multiplié par un facteur de 1 (conformément aux pratiques habituellement observée dans ce secteur d'activité),
- diminué de la valeur du fonds commercial au 30 juin 2021 (-432 400 €) et
- augmenté de la situation nette de la société au 30 juin 2021 (129 416 €).

Description des diligences et appréciation de la valeur des apports

Diligences et appréciation des apports

Dans le cadre de la mission qui nous a été confié, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires :

- contrôler la réalité et l'exhaustivité des apports ;
- vérifier l'exhaustivité des passifs transmis à la société bénéficiaire des apports ;
- vérifier, jusqu'à la date de notre rapport, l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports et
- apprécier globalement la valeur des apports considérés dans leur ensemble par la réalisation d'une approche directe ;
- nous entretenir avec les Dirigeants des sociétés apporteurs et leurs conseils.

Appréciation de la méthode valorisation des apports et de sa conformité à la réglementation comptable

Les dispositions du règlement CRC n°2014-03, modifié par le règlement 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables, ont été appliquées pour évaluer les apports selon une méthode de valorisation basée sur les multiples, nette de la situation nette.

Réalité des apports

L'évaluation des parts sociales apportées a été réalisée par le Président de la société sur la base des comptes annuels au 30 juin 2021 arrêtés par les associés.

Cette évaluation des titres représente une approche de la valeur vénale de la société, respectant les pratiques habituellement observées dans ce secteur et les normes et principes comptables généralement appliqués en France.

Nous nous sommes également assurés de l'absence de passif éventuel, qu'il soit de nature sociale, fiscale ou environnementale.

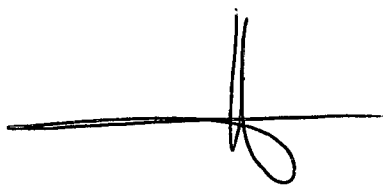
Conclusion

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur des apports retenue, s'élevant à 460 000 €, n'est pas surévaluée et, en conséquence, que les titres de participation apportés sont au moins égaux au montant de l'augmentation de capital émise par la société bénéficiaire des apports.

Aucun avantage particulier n'est attaché à l'opération d'apport.

Chauray, le 12 avril 2022,

SAS MALEVAUT NAUD
Société de Commissariat aux Comptes



F. VIOLLEAU
Commissaire aux Comptes